



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

BILAN DE GESTION T-ICT 2018

Données fournies par l'administration

Rémunération TCT au 30/09/2018 - Appointements minimums garantis :

Minima (salaires planchers) 2018 par coefficient :

Groupe	Coefficient	Brut annuel	Brut mensuel
1	255	21 632 €	1 828 €
	270	22 910 €	1 936 €
	285	24 189 €	2 044 €
Passage en groupe 2 à partir de 6 ans d'expérience			
2	305	25 709 €	2 172 €
	335	28 227 €	2 385 €
	365	30 580 €	2 584 €
	395	33 125 €	2 799 €

L'UNSA-Défense a fait le choix de ne pas diffuser les données de rémunération (graphique et tableaux de déciles) des T-ICT, étant donné que la DRH/DGA a fourni des éléments non-conformes. En effet, dans les données DRH/DGA, la prime d'ancienneté n'est pas comptabilisée pour les agents du SIAé alors que celle des autres agents l'est. De ce fait, toutes les rémunérations ne sont pas sur le même pied d'égalité. Les tableaux de déciles et le graphique ne reflètent donc pas la réalité.

Grille des primes d'ancienneté 2018 en fonction du coefficient et du nombre d'années :

	255	270	285	305	335	365	395
SMH	1 272,65 €	1 347,51 €	1 422,37 €	1 522,18 €	1 671,91 €	1 821,63 €	1 971,35 €
3 ans	38,18 €	40,43 €	42,67 €	45,67 €	50,16 €	54,65 €	59,14 €
4 ans	50,91 €	53,90 €	56,89 €	60,89 €	66,88 €	72,87 €	78,85 €
5 ans	63,63 €	67,38 €	71,12 €	76,11 €	83,60 €	91,08 €	98,57 €
6 ans	76,36 €	80,85 €	85,34 €	91,33 €	100,31 €	109,30 €	118,28 €
7 ans	89,09 €	94,33 €	99,57 €	106,55 €	117,03 €	127,51 €	137,99 €
8 ans	101,81 €	107,80 €	113,79 €	121,77 €	133,75 €	145,73 €	157,71 €
9 ans	114,54 €	121,28 €	128,01 €	137,00 €	150,47 €	163,95 €	177,42 €
10 ans	127,26 €	134,75 €	142,24 €	152,22 €	167,19 €	182,16 €	197,14 €
11 ans	139,99 €	148,23 €	156,46 €	167,44 €	183,91 €	200,38 €	216,85 €
12 ans	152,72 €	161,70 €	170,68 €	182,66 €	200,63 €	218,60 €	236,56 €
13 ans	165,44 €	175,18€	184,91 €	197,88 €	217,35 €	236,81 €	256,28 €
14 ans	178,17 €	188,65 €	199,13 €	213,11 €	234,07 €	255,03 €	275,99 €
15 ans	190,90 €	202,13 €	213,36 €	228,33 €	250, 79 €	273,24 €	295,70 €

La prime d'ancienneté est déterminée par un pourcentage du salaire minimum hiérarchique (SMH) à raison de 1% par an. Elle est servie à partir de 3 ans dans l'entreprise et n'évolue plus au-delà de 15 ans. Elle dépend du coefficient repère.

Pour information, cette grille est inchangée depuis 2014.